

## **Foire Aux Questions (FAQ-AAP-Blanc) spécifique à l'appel à projets Blanc (Blanc)**

Ce document est destiné à vous aider lors de la soumission d'un projet de recherche à l'appel à projets Blanc de l'ANR. Ce document ne fait pas acte de référence. Seuls le règlement financier de l'ANR et le texte de l'appel à projets font foi. Ils peuvent être consultés sur le site web de l'ANR :

- règlement financier<sup>1</sup>
- textes des appels à projets<sup>2</sup>

Ce document est susceptible d'être régulièrement mis à jour, veuillez consulter régulièrement la page web de l'appel à projets auquel vous souhaitez répondre.

Ce document est en complément de la FAQ-commun (Foire Aux Questions applicables à tous les AAP de l'ANR) disponible sur la page web de chaque appel à projets.

### **Rappels :**

Le projet sera évalué à condition qu'il remplisse les critères de recevabilité et d'éligibilité décrits dans les § 3.1 et 3.2 du texte de l'appel à projets. Il est donc important de vérifier que votre projet respecte intégralement ces critères.

**N'attendez pas le dernier moment pour soumettre vos projets.**

### **Planning du déroulement de l'édition 2010 de l'AAP Blanc :**

- **novembre 2009 à janvier 2010: Ouverture du site de soumission en ligne**
- **12 janvier 2010 : Clôture de la soumission en ligne à 13h00**
- **9 février 2010 : Date limite d'envoi du document de soumission**
- **Février – juin 2010 :**
  - Examen de la recevabilité des projets par l'ANR, selon les critères explicités en § 3.1
  - Désignation des experts par le comité d'évaluation (CE)
  - Élaboration des avis par les experts
  - Évaluation des projets par le CE après réception des avis des experts.
  - Examen des projets par le comité de pilotage et proposition d'une liste des projets à financer par l'ANR.
  - Établissement de la liste des projets sélectionnés par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire)
- **Été 2010 :**
  - Publication de la liste des projets sélectionnés sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'AAP
- **Automne 2010 :**

<sup>1</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/reglement-modalites-attribution-aide.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts>

Envoi aux coordinateurs des projets non sélectionnés d'un avis synthétique sur proposition des CE

Finalisation des dossiers financiers et administratifs pour les projets sélectionnés

- **Automne Hivers 2010**

Démarrage des projets

### 1. Comment s'inscrire sur le site de soumission en ligne ?

Lors de votre première connexion, vous devez identifier le comité d'évaluation (CE) auquel vous soumettez votre projet.

La liste des CE est disponible sur le tableau situé en bas de la page dédiée à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts?NodId=17&IngAAPId=268>

**De plus, la liste des mots clés de chaque CE est disponible aux adresses suivantes :**

**Mots clés Sciences de la vie de la santé et des écosystèmes (SVSE):**

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/aap/2010/aap-blanc-2010-mots-cles-svse.pdf>

**Mots clés Sciences de l'information, de la matière et de l'ingénierie (SIMI) :**

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/aap/2010/aap-blanc-2010-mots-cles-simi.pdf>

**Mots clés Sciences humaines et sociales (SHS) :**

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/aap/2010/aap-blanc-2010-mots-cles-shs.pdf>

**Vous accédez à l'espace de soumission en ligne en cliquant sur le lien Candidature « nom du comité » dans ce tableau.**

**Lors de votre première connexion**, vous devrez vous inscrire à l'aide de votre nom, prénom et adresse électronique.

**Deux emails vous seront alors envoyés**

L'un correspondant à l'activation de votre compte et

l'autre comportant vos identifiants et votre mot de passe vous donnant accès à votre espace personnel sécurisé.

Vous pourrez alors vous rendre sur la page d'authentification à l'adresse

<https://aap.agencerecherche.fr/layouts/ANR/SIMLoginPage.aspx>

### 2. Ouverture et fermeture du site de soumission en ligne

Vous pouvez vous inscrire en ligne à partir du 16 novembre et déposer vos projets jusqu'au **12 janvier 2010 à 13h00 précise**, date de clôture de l'AAP « Blanc »

**ATTENTION : le site sera fermé à 13h00 précise !!!!**

L'inscription en ligne demande des informations administratives et financières précises pour chaque partenaire. Commencez à compléter ces informations le plus tôt possible. Pour être recevable, le projet doit être finalisé et soumis avant la fermeture du site.

### 3. Quel est le budget à ne pas dépasser ?

Le montant moyen des aides attribuées se situe autour de 370 k€. Cependant, le montant de l'aide accordée dépendra des besoins justifiés, dans le cadre du présent appel à projets l'ANR souhaite pouvoir financer quelques projets très ambitieux, qui justifieraient un financement plus important.

**NB : l'ANR n'attribue pas d'aide inférieure à 15 000 € par partenaire.**

#### **4. Je ne suis pas titulaire d'un poste permanent, puis-je tout de même répondre à l'appel à projets Blanc de l'ANR ?**

Si vous êtes titulaire d'un poste couvrant la durée totale du votre projet + une année, vous pouvez être responsable scientifique d'un équipe (coordinatrice ou partenaire) d'un projet soumis à l'AAP Blanc. Il sera important de pouvoir justifier de votre situation au moment de la signature de l'acte attributif.

#### **5. Comment soumet-on un projet multidisciplinaire à l'AAP Blanc ?**

On considère comme multidisciplinaire un projet dont la réalisation nécessite des avancées scientifiques conjointes de deux équipes au moins relevant de domaines disciplinaires différents. Les coordinateurs considérant que leur projet est multidisciplinaire doivent expliciter clairement leur démarche scientifique avec leurs partenaires et **sélectionner l'indicateur «Projet multidisciplinaire»** dans le document scientifique. Les projets d'une discipline faisant appel à des outils classiques d'une autre discipline ne seront pas considérés comme multidisciplinaires.

Le CE auquel vous aurez soumis votre projet décidera si ce dernier doit également être évalué par un ou plusieurs autres CE.

#### **6. Combien d'équipes peuvent participer à un projet de l'AAP Blanc ?**

Le nombre de partenaires doit être nécessaire et suffisant pour répondre aux ambitions du projet. Nous recommandons un maximum de quatre partenaires mais pour le besoin de votre projet le nombre de partenaires peut être supérieur si cela est justifié. Une équipe partenaire peut demander ou non une aide à l'ANR. Si l'équipe partenaire ne demande pas d'aide elle devra spécifier ses propres sources de financement externe lui permettant de participer au projet.

Un partenaire peut faire appel à des prestations externes afin de palier à un manque de produits, équipement ou expertise spécifique dans le consortium.

**NB : Attention, le budget total des prestations externes doit rester inférieur à 50 % du montant demandé à l'ANR.**

#### **7. Une collaboration avec des partenaires « entreprise » est-elle possible ?**

Oui, une entreprise peut participer au projet, soit comme partenaire soit comme coordinateur du projet. Cependant, le projet doit comporter au moins une équipe relevant de la définition « organisme de recherche » cf annexe 6.3

Dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise, un accord de consortium encadrant le partenariat devra être conclu si le projet est financé par l'ANR au plus tard un an après son démarrage (date de début administratif)

#### **8. Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?**

Les personnels participant à un projet doivent être suffisamment impliqués pour pouvoir mener à bien leur mission dans le projet.

**Le coordinateur du projet doit être impliqué au minimum à 4 personnes.mois par an** de son temps de recherche, soit :

- 6 hommes.mois pour un projet de 18 mois
- 8 hommes.mois pour un projet de 24 mois
- 12 hommes.mois pour un projet de 36 mois
- 16 hommes.mois pour un projet de 48 mois

**ATTENTION : le temps d'implication du coordinateur est un critère de recevabilité du projet. Cette information doit apparaître clairement dans le tableau 5.3 du document scientifique !!!**